

Jacques Delors | président fondateur de l'Institut Jacques Delors

Enrico Letta | président de l'Institut Jacques Delors

Pascal Lamy | président emeritus de l'Institut Jacques Delors

Étienne Davignon | membre du Conseil des garants de l'Institut Jacques Delors

Edmind Alphandery, Enrique Baron, Joachim Bitterlich, Laurens Jans Brinkhorst, John Bruton, Philippe Busquin, Willy Claes, Henri de Castries, Gerhard Cromme, Jaap De Hoop Scheffer, Mark Eyskens, Franco Frattini, Élisabeth Guigou, Wolfang Ischinger, Eneko Landaburu, Yves Leterme, Thomas Leysen, Louis Michel, Philippe Maystadt, Gérard Mestrallet, Stefano Micossi, Joëlle Milquet, Mario Monti, Annemie Neyts, Riccardo Perrischi, Andris Piebalgs, Romano Prodi, Onno Ruding, Jacques Santer, Javier Solana, Antoinette Spaak, Loukas Touskalis, Herman Van Rompuy, António Vitorino



ette Tribune signée par notre Président fondateur Jacques Delors et par un groupe de personnalités européennes de premier plan est publiée à l'occasion du 60° anniversaire du Traité de Rome.

Le débat européen est confus, il se caractérise par le doute, la peur et le désenchantement.

Nous, nous rebellons. Nous pensons qu'il est possible d'être lucide sans sombrer dans le pessimisme. Annoncer le pire n'est pas un brevet de sagacité. Les défaitistes sont intelligents, les volontaristes des illusionnistes, rejetons cette imposture.

Depuis l'Antiquité, l'histoire politique de l'Europe se décline par la référence aux guerres barbares qui n'ont cessé de ravager notre continent et de faire croître le nombre de victimes.

Depuis 70 ans, les Européens ont changé le cours de leur histoire. Les événements qui nous entourent témoignent de ce que la paix est une réalité fragile. Il ne faut pas être un expert pour s'en rendre compte. Assurer la paix est le premier devoir de notre Union.

Les Européens sont et seront de plus en plus minoritaires au sein de la population mondiale. C'est l'inexorable conséquence de l'évolution du monde.

Le refus de la fatalité est la conviction légitime de ceux qui croient que l'avenir leur appartient.

Notre destin n'est pas de devenir une entité périphérique.

Confrontés à la globalisation et à l'accélération du changement, nos peuples veulent que notre modèle de société soit préservé.

Ils ont raison car les modèles de repli sur soi ont toujours échoué et ne réussiront pas plus cette fois.

Qui peut honnêtement contester le rôle de l'Union européenne ? Elle garantit au citoyen la qualité de la nourriture, la qualité de l'eau, elle fait baisser les coûts du téléphone, d'Internet, des transports, de l'énergie. Elle certifie la qualité des nouveaux médicaments.

Nos libertés individuelles sont garanties par notre Charte des droits fondamentaux.

N'oublions pas qu'en 1957, seules 12 des membres actuels de l'Union étaient des démocraties.

L'Europe est la seule entité au monde dont le modèle social offre à chacun l'éducation, les soins de santé, un revenu minimal, une pension, des congés annuels, l'égalité entre les hommes et les femmes.

Bien sûr, si le modèle est incontestable, il est encore imparfait. Trop d'inégalités persistent.

Inébranlable doit être notre volonté d'assurer la justice sociale.

Que faire alors ? Le bon sens nous commande d'avancer.

M. Juncker a bien fait, à ce stade, de se borner à interpeller les États membres et le Parlement européen en décrivant 5 options. Une fois les réactions enregistrées, le véritable débat sur l'Union pourra s'engager.



Cette initiative était également indispensable pour que l'Union européenne ne se laisse pas paralyser par la décision du Royaume-Uni de retourner au grand large.

Pour comprendre notre démarche, deux mythes doivent être écartés :

- Certains États membres cachent leurs réticences en affirmant que peu de choses sont réalisables sans modification du Traité. Toutes nos propositions sont compatibles avec les possibilités ouvertes par le Traité de Lisbonne. La décision ne dépend donc que de notre volonté.
- 2. Une Union à plusieurs vitesses serait antinomique avec le concept même du projet européen. Voilà encore une imposture. Durant ces 60 ans d'existence, les obligations des États membres n'ont jamais été identiques. Le traité original non seulement le permettait mais le prévoyait. Les périodes de transition différenciées ont organisé ces différences. Les « opt out » pour certaines matières les ont consacrées. Alors, nous n'inventons rien, nous ne mettons pas en cause l'essentiel, nous organisons les différences. Elles seront permanentes ou provisoires en fonction du seul choix des États membres.

LES PRIORITÉS

1. L'Eurozone

Il a été possible, dans la douleur, d'éviter que la crise financière née aux États-Unis détruise notre union monétaire. Mais la fragilité de la structure doit être corrigée.

Si la Banque centrale a assumé pleinement son rôle, le Conseil des Ministres a affiché des faiblesses et a été contraint de recourir à des procédures intergouvernementales, ce qui lui a permis d'atteindre certains objectifs, mais il ne serait pas raisonnable de poursuivre dans cette voie.

Le Conseil de l'euro doit devenir une institution de l'Union compétente pour tous les aspects et réalisations de l'UEM. Au sein du Parlement européen, les parlementaires concernés doivent pouvoir exercer leurs responsabilités vis-à-vis des délibérations de ce Conseil. La gestion d'une Union économique et monétaire impose des développements qui ne sont pas requis pour ceux qui n'en font pas partie. Cela concerne tant les devoirs exigés que les bénéfices attendus. Bien entendu, la zone euro restera ouverte à ceux qui le souhaiteront et réuniront les conditions pour la rejoindre. Un des grands mérites de la construction européenne a été de ne contraindre aucun État membre, mais en contrepartie aucun État membre ne peut contraindre les autres à ne pas progresser.

2. La protection

- Le marché unique doit être sauvegardé. Son attractivité donne à l'Union la force nécessaire pour protéger ses intérêts fondamentaux dans toute négociation.
- La menace terroriste ne peut être contrecarrée que par une stratégie reposant sur 4 piliers :
- Une collaboration exemplaire et efficace au niveau de la coopération policière et judicaire. Le contrôle des frontières extérieures est une nécessité incontournable.
- 2. Pour que la libre circulation des personnes (Schengen) soit possible, les moyens correspondant à l'ampleur du défi doivent être dégagés. Une lutte sans merci contre les passeurs doit être activée.
- 3. Pour les citoyens qui viennent s'établir dans l'Union, un respect sans faille de nos valeurs fondamentales doit être exigé. Mais bien entendu, cela implique aussi le respect par tous les États membres de notre Charte des droits fondamentaux, le bien commun de l'Union. Les manquements devront être sanctionnés au même titre que d'autres violations du Traité.
- 4. L'Union doit continuer à apporter son aide aux pays affectés par ces conflits via sa politique d'aide au développement pour qu'ils parviennent à surmonter les conséquences économiques et financières provoquées par les conflits à leur porte.

3. La politique migratoire

Il convient d'établir une claire distinction entre les victimes de conflits et ceux qui veulent s'établir dans l'Union. La solidarité ne peut être mise en cause. Ne pas faire la différence entre les victimes des guerres



civiles et ceux qui les provoquent est scandaleux. Par ailleurs, l'objectif demeurera de substituer à la migration illégale, une migration légale et organisée.

4. La défense

L'indépendance exige une capacité militaire. Les circonstances actuelles imposent que se concrétise enfin cette aspiration. Un nouveau traité n'est pas nécessaire mais des premières réalisations sont indispensables.

5. La croissance

Le désenchantement européen a coïncidé avec la chute de la croissance.

La relance de l'investissement est nécessaire, le moment est venu de distinguer dans les budgets des Etats ce qui contribue à la croissance et leur réserver un traitement particulier.

6. La jeunesse

La reconnaissance mutuelle des diplômes et Erasmus ont contribué à ce que pour les jeunes générations, l'Europe est devenue une plateforme unique.

Il faut continuer dans cette voie en réalisant les mêmes équivalences et les mêmes échanges pour les formations techniques et d'apprentissage.

7. La protection de l'environnement

La protection de notre environnement, la transition énergétique et, plus généralement, le développement durable sont le premier défi de ce siècle. Y a-t-il vraiment quelqu'un qui puisse penser que ce sujet puisse se traiter valablement en dehors de l'Union?

8. L'innovation

Seule l'innovation permettra à nos entreprises de rester productives et créatrices d'emplois dans une économie globalisée.

L'inquiétude des milieux scientifiques britanniques démontre à l'évidence la valeur ajoutée de la politique européenne de la recherche.

La conclusion est simple. Sans l'Europe, notre avenir est sombre.

Que nos dirigeants en soient conscients, ils sont aujourd'hui les auteurs de ce qui sera demain notre histoire.

Nous ne pouvons nous borner à n'être que des gestionnaires du présent. Nous avons besoin de dégager une perspective qui commandera la stratégie et l'action. Les priorités ne se définissent que par rapport aux objectifs retenus.

Il n'y a de bon vent que si nous connaissons le port que nous voulons rallier.

Osons la fierté pour ce que nous avons déjà pu réaliser, la lucidité pour corriger les erreurs commises, la solidarité sans laquelle il n'y pas d'avenir commun.

Ce sont nos convictions.

PLUS FORTS ENSEMBLE - MÊME À 27!

Enrico Letta et Yves Bertoncini, *Tribune - Le Mot*, Institut Jacques Delors, septembre 2016

L'UE ET NOTRE SÉCURITÉ COLLECTIVE : PLUS FORTS ENSEMBLE ! Jacques Delors, António Vitorino, Pascal Lamy, Enrico Letta et Yves Bertoncini, *Tribune*, Institut Jacques Delors, juin 2016

OUI, NOUS SOMMES EUROPÉENS

Jacques Delors, Enrico Letta, Pascal Lamy, Yves Bertoncini et les participants à la réunion de notre CEO 2016, *Tribune - Le Mot*, Institut Jacques Delors, octobre 2016

Directeur de la publication: Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © Institut Jacques Delors









